



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITÉ SYNDICAL DU SMEAT
du 24 avril 2019
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.4

BUDGET PRIMITIF 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du seize avril deux-mille-dix-neuf, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du quatre avril deux mille dix-neuf.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre FONTA Christian HAJIJE Samir	LAIGNEAU Annette SIMON Michel SUSSET Martine
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	MARIN Pierre
SICOVAL	
OBERTI Jacques	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOLZAN Jean-Jacques, représenté par M. HAJIJE
COSTES Bruno, représenté par Mme SUSSET
FAURE Dominique, représentée par M. FONTA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
PACE Alain, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COQUART Dominique
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
LOZANO Guy
LUBAC Christophe
MALNOUE Philippe
MANDEMENT André
MARIN Claude
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MONTI Jean-Charles
MORERE André
MORINEAU Christine

PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SOULET Serge
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
MAZEAU Jacques

MOGICATO Bruno
ROUSSEL Jean-François
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais
VIE Sylvère

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 10	Votants : 15
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 15

Le projet de Budget primitif 2019 s'inscrit dans le cadre des hypothèses présentées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB 2019) intervenu en Comité syndical du 19 février 2019. Il vise à permettre la mise en œuvre du programme de travail prévisionnel de l'année 2019, lequel sera marqué principalement, par les travaux de la 2^{ème} révision du SCoT orientés, cette année, sur l'élaboration du diagnostic et la formulation des enjeux.

Conformément au DOB 2019, le budget 2019 prévoit un montant total de la cotisation des EPCI membres à hauteur 730 000 €, réparti, en application des statuts, au prorata de leur population et de leur potentiel fiscal, selon le tableau joint en annexe.

Le Budget primitif 2019 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 1 022 118,91€ et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 59 117,43 €, ses principaux postes se présentant de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	768 618.91 €
o Loyer et charges (locaux SMEAT)	23 918.91 €
o Location de matériel	3 961.00 €
o Études et recherches (provision)	35 800.00 €
o Frais d'acte et contentieux (provision)	25 000.00 €
o Publicité, publications (provision)	28 000.00 €
o Frais d'affranchissement et télécommunications	11 800.00 €
o Concours divers, cotisations (AUAT) (dont reliquat 2018)	621 139.00 €
o Autres services extérieurs	19 000.00 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	250 000.00 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	2 000.00 €
o Frais de missions élus	2 000.00 €
• Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500.00 €
o Dotations amortissements et provisions	1 500.00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 1 022 118.91 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Participation des collectivités membres (cf. annexe 3)	730 000.00 €
• Autres recettes	724.48 €
• Excédent 2018 reporté	291 394.43 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 1 022 118.91 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Immobilisations incorporelles	52 000.00 €
• Immobilisations corporelles	4 846.19 €
• Dépôts et cautions à verser	3 000.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 59 846.19 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• FCTVA	300.00 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	1500.00 €
• Dépôts et cautions restitués	2 750.00 €
• Excédent 2018 reporté	55 296.19 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 59 846.19 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget primitif 2019.

Le Comité syndical entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article premier :

D'adopter le Budget Primitif 2019 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 1 022 718.91 € (un million vingt-deux mille sept-cent dix-huit euros et quatre-vingt-onze centimes) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme 59 846.19 € (cinquante-neuf mille huit-cent quarante-six euros et dix-neuf centimes) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 mai 2019.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC

ANNEXE

Calcul des cotisations 2019 des EPCI membres

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2018	TAUX A (Pop/tot)	a = 50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2018	TAUX B (potentiel/total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2019 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	777 535	74,92%	273 451 €	479 357 231	84,44%	308 202 €	581 653 €
LE MURETAIN AGGLO	121 584	11,72%	42 760 €	41 566 983	7,32%	26 725 €	69 485 €
SICOVAL	78 252	7,54%	27 520 €	34 422 021	6,06%	22 132 €	49 652 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	20 345	1,96%	7 155 €	4 277 716	0,75%	2 750 €	9 905 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH	40 131	3,87%	14 114 €	8 073 988	1,42%	5 191 €	19 305 €
TOTAL	1 037 847	100,00%	365 000 €	567 697 939	100,00%	365 000 €	730 000,00 €

Cotisation globale	730 000 €
--------------------	------------------